

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° **32\_181225**

**OBJET : CULTURE,  
EVENEMENTS CULTURELS  
ET PATRIMOINE**

Approbation des Conventions  
de subventionnement des  
associations culturelles.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ  
formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_32-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°32\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**Madame Geneviève MORFIN rapporte :**

La Ville d'Aubagne entend, par son soutien aux associations, offrir une programmation culturelle à la portée de tous les Aubagnais et faire rayonner la commune au-delà de la Provence.

A ce titre, les subventions de fonctionnement permettent de soutenir le tissu associatif aubagnais, de conforter les différentes actions définies et de favoriser le développement de l'activité des associations.

Les conventions de subventionnement établies lorsque le montant alloué est égal ou supérieur à 23.000 euros, ont pour objet d'inscrire les projets qui fondent le partenariat entre la Ville et les associations culturelles, leur mise en œuvre, les moyens attribués, l'évaluation et les procédures de suivi de contrôle de l'usage des fonds publics.

C'est dans ce cadre que six conventions sont proposées dans le domaine culturel avec les associations suivantes :

- **L'Association « METIS »** qui contribue au développement, à la transmission et à la promotion des musiques du monde de musiciens amateurs et professionnels pour un montant de 90.000 euros ;

- **L'Association « En Phase »** qui organise le Festival Impulsion, permettant ainsi des temps de restitution et la mise en lumière des pratiques autour du Hip Hop pour un montant de 50.000 euros ;

- **L'Association « Nomades Kultur »** qui favorise la création artistique et la rencontre entre artistes quel que soit leur mode d'expression notamment par l'organisation d'événements dont le Festival « les Nuits Flamencas d'Aubagne », par des actions pédagogiques, des dispositifs d'accompagnements et par la Pépinière d'Artistes pour un montant de 90.000 euros ;

- **L'Association « Art'Euro »** qui organise Festimôme, Festival International du Cirque et des Arts de la Rue, destiné aux jeunes et aux familles pour un montant de 40.000 euros ;

- **L'Association « Aubagne Développement Culture et Crédit »** qui organise notamment les manifestations La grande dictée, les rencontres littéraires ; Festi'Aubagne et Aubagne Comedy Fest, pour un montant de 90.000 euros ;

- **L'Association « Les Acteurs de la Distillerie »** qui joue un rôle fédérateur auprès des compagnies aubagnaises, amateurs et professionnels du spectacle vivant, porteuse également de deux dispositifs : 100 % Théâtre et Place aux compagnies ; elle propose et organise des temps de médiation culturelle autour du théâtre pour un montant de 39.000 euros.

Afin d'encourager les actions programmées pour 2026, il est proposé d'approuver les conventions avec ces différentes associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_32-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°32\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-7, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, selon lequel l'attribution de subventions soumises à certaines conditions d'octroi doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

**VU** le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, et notamment son Article 1, qui définit le montant de subventions publiques au-delà duquel une Convention doit être passée avec l'organisme subventionné,

**CONSIDÉRANT** que les subventions et conventions citées contribuent à la bonne réalisation des actions proposées par les associations,

**CONSIDÉRANT** que les Associations « METIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création », « Les Acteurs de la Distillerie » contribuent à la vie culturelle de la Commune,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les conventions de subventionnement pour l'année 2026 avec les Associations « METIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création », « Les Acteurs de la Distillerie », jointes en annexe ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent ;

**ARTICLE 3** : d'INSCRIRE au budget 2026 les crédits nécessaires ;

**ARTICLE 4** : de VERSER à chacune des associations culturelles les subventions correspondantes.

**ADOPE A L'UNANIMITE**

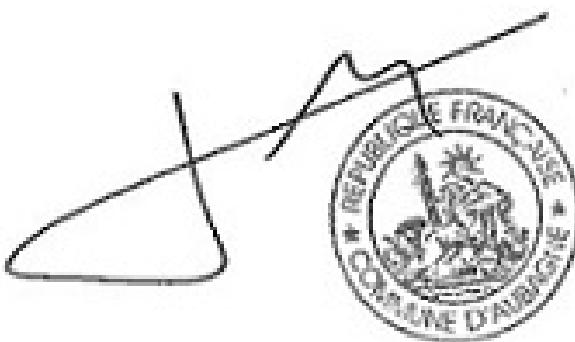
**ABSTENTIONS : 9**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_32-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°32\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_32-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025

